

Réforme des épreuves du CRPE : session 2022

<p>Trois épreuves écrites d'admissibilité : 60 points</p>	<p>Deux épreuves d'admission : 120 points</p>
<p>Épreuve écrite disciplinaire de français – 20 points – 3 h <i>Note éliminatoire 5</i></p> <p>Appui sur un texte de 400 à 600 mots</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions de connaissance sur la langue • Questions sur le lexique • Rédaction d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré à partir d'un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idée, d'essai) d'environ 400 à 600 mots 	<p>Épreuve de leçon sur le français et les mathématiques – 80 points – 2 h de préparation + 1 h d'épreuve pour les 2 disciplines (30 min + 30 min)</p> <p>Conception et animation d'une séance pour apprécier la maîtrise disciplinaire et les compétences pédagogiques du candidat : 2 sujets de leçon, 1 en français, 1 en mathématiques, avec au maximum 4 documents : supports pédagogiques, extraits manuels, traces copies, extrait programmes...</p> <p><i>Exposé : 10 à 15 minutes - présentation des composantes pédagogiques</i> <i>Entretien : 15 à 20 minutes pour faire préciser les points utiles</i></p>
<p>Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques – 20 points – 3 h <i>Note éliminatoire 5</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 exercices indépendants sur les connaissances disciplinaires • 	<p>Épreuve d'entretien – 40 points – 30 min de préparation + 1h05 d'épreuve</p> <ul style="list-style-type: none"> • EPS <p>Sujet proposé par le jury sur un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance. Le candidat choisit le champ d'apprentissage. Le candidat est évalué sur les connaissances scientifiques, la sécurité, les choix pédagogiques, la cohérence avec la programmation et les enjeux de l'EPS.</p> <p><i>Exposé : 15 min + Entretien : 15 minutes.</i></p>
<p>Épreuve écrite d'application – 20 points – 3 h <i>Note éliminatoire 5</i></p> <p>Au choix parmi trois sujets portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sciences et technologie • Histoire, géographie, EMC • Arts (éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts) 	

Le jury proposera un dossier (travaux de recherche et documents pédagogiques). Le candidat sera évalué sur la maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer, conception ou analyse d'une séquence ou séance)

- **Motivation et CSE (Connaissance du Système Éducatif)**

Fiche de candidature sur formation et parcours à remettre au préalable.

- ✓ Entretien sur projection dans le métier de professeur, réflexion personnelle, collectif dans l'établissement, envie d'enseigner, son parcours, ses travaux de recherche
– 5 minutes + 10 minutes entretien avec le jury
- ✓ Entretien sur les motivations du candidat et aptitudes à se projeter et mise en situation afin d'apprécier les connaissances su système éducatif : droits et obligations du PE, institution scolaire, la classe, la sécurité, laïcité...)
– 20 min

Épreuve optionnelle LVE (allemand, anglais, espagnol, italien) – 20 points – Préparation 30 min – Épreuve 30 min

Seuls les points au-dessus de 10 comptent

Présentation du candidat dans la langue retenue

Présentation d'un document didactique ou pédagogique de 2 pages max., évaluation sur comment exploiter le document (objectifs et modalités...).

Analyse du SNUipp-FSU

Beaucoup d'importance accordée aux apprentissages fondamentaux.

On sent aussi que les épreuves sont très « disciplinaires » et peu « pédagogiques ».

Texte de référence : Arrêté du 25 janvier 2021 publié au J.O. n°0025 du 29.01.21